

ALB
Société Civile Immobilière au capital de 160 000 euros
Siège social : 1, Boulevard Gallieni
11200 LEZIGNAN CORBIERES
RCS Narbonne 488 159 559

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 22 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le 22 septembre

A 9 heures 30,

Les associés de la société ALB, société civile au capital de 160 000 euros, divisé en 1600 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 1, Boulevard Gallieni 11200 LEZIGNAN CORBIERES, sur convocation de la gérance.

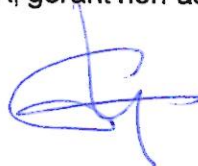
Sont présents :

- Monsieur Gérald LECEA, Nu propriétaire de 1 part sociale, ci...	1 part
- Monsieur Alexandre LECEA, Nu propriétaire de 1 part sociale, ci...	1 part
- La société FAL, Nu propriétaire de 1498 parts sociales, ci...	1598 parts
Usufruitière	2 parts

TOTAL..... 1600 parts

Seuls associés de la Société et représentant, en tant que tels, la totalité des 1600 parts sociales composant le capital de la Société.

Est également présent Monsieur Antoine LECEA, gérant non-associé de la société, qui préside la réunion.



Dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement d'adresse du siège social
- Décision de modification de l'objet social pour y intégrer, à titre accessoire, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables et notamment d'énergie issue de panneaux solaires photovoltaïques.
- Décision de prise de participation à hauteur de 50% dans une société commerciale dénommé RN 113

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Il les dépose sur le bureau et les met à la disposition des membres de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président expose la situation à l'origine de la réunion de cette Assemblée Générale.

1. Changement d'adresse du siège social

Dans un objectif de centralisation de la gestion administrative et financière des sociétés du groupe, la société ALB souhaite transférer son siège sociale 8, rue Henri Becquerel à 11200 LEZIGNAN CORBIERES, au siège social de la Sarl FAL.

2. Modification de l'objet social pour y intégrer la production et la commercialisation d'énergies renouvelables.

La société construit un ensemble commercial à LEZIGNAN-CORBIERES, rue Léo Lagrange / Avenue des Corbières de 4 cellules commerciales sur deux bâtiments. En application de la Loi Climat et Résilience du 24 août 2021, elle doit implanter sur le site des panneaux photovoltaïques. L'électricité produite par ces panneaux doit être revendue à un fournisseur d'énergie et injecté dans le réseau public. Cette activité n'entrant pas dans l'objet social de la société, une modification des statuts s'impose.



3. Prise de participations dans la SARL RN 113 en formation

La société ALB, la société DHOMBRE GROUPE SOCIETE (DGS) et Monsieur Renault BENEZET se sont rapprochés et ont discuté de l'opportunité de mener ensemble des opérations commerciales, notamment la location de deux parcelles de terrain à bâtir appartenant actuellement à la SCI ALB sis à LEZIGNAN CORBIERES (11200) Route de Narbonne cadastrée AW 83 pour l'une et Belle Isle cadastrée AW 84 pour l'autre, à la société RAISOTENER laquelle souhaite y implanter des box de stockage à destination des particuliers et des professionnels.

Ces opérations seront réalisées par l'intermédiaire d'une Société à Responsabilité Limitée au capital social de 10.000 euros, créée dans ce but entre la société ALB, la société DGS et Monsieur Renault BENEZET à hauteur des participations suivantes :

SCI ALB	50 %
Société DGS	25 %
M Renault BENEZET	25%

Cette société recevra la dénomination sociale de RN 113.

Ceci exposé, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu les explications de la gérance, autorise le transfert du siège social de la société dans les locaux abritant le siège de la Sarl FAL, 8, rue Henri Becquerel à 11200 LEZIGNAN-CORBIERES.

Elle autorise corrélativement la modification de l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé de la façon suivante :

Article 4 :

Le siège social est fixé à Lézignan-Corbières 11200, 8 rue Henri Becquerel.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu les explications de la gérance, autorise la modification des statuts de la société afin d'intégrer dans l'objet social la production et la commercialisation d'énergie renouvelable, provenant notamment de panneaux



Axl AL

photovoltaïques.

Il sera donc rajouté à la fin de l'article 2 des statuts l'alinéa suivant :

Article 2 : Objet

(...)

A titre accessoire, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables et notamment d'énergie issue de panneaux solaires photovoltaïques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les explications de la gérance, autorise la société ALB à prendre des participations à hauteur de 50% (cinquante pourcent), soit la somme de 5.000 euros (cinq mille euros) dans le capital de la SARL RN 113 en cours de formation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés.

Gérald LECEA



Alexandre LECEA



SARL FAL

